



28 juin 2021

S.E. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo
Président de la République Démocratique du Congo
Palais de la Nation
Gombe, Kinshasa
RD Congo

Objet: La République Démocratique du Congo en violation de la décision de la Commission africaine concernant les abus commis envers des personnes civiles à Kilwa

Excellence Monsieur le Président,

Nous vous écrivons pour porter à votre attention une décision historique rendue en 2017 par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (Commission africaine) concernant les victimes du massacre de Kilwa, dans la province du Haut-Katanga, et qui n'a pas encore été mise en œuvre par la République Démocratique du Congo (RDC). En tant que Président de l'Union africaine, et à la lumière de votre engagement à promouvoir les droits humains et à défendre les institutions africaines, nous exhortons votre gouvernement à agir rapidement pour mettre en œuvre cette décision et rectifier les actions du précédent gouvernement de la RDC, qui n'a pas mis en œuvre cette décision.

La décision de la Commission africaine ([Communication 393/10](#)) porte sur les exactions commises par l'armée congolaise contre les habitants de la ville de Kilwa en octobre 2004. Au cours d'une opération militaire visant à contrôler un groupe de rebelles peu armés, l'armée congolaise a, sans discernement, utilisé des armes contre des civils, et exécuté sommairement et fait disparaître de nombreuses personnes. Au total, plus de 70 personnes ont été tuées. Les soldats ont reçu le soutien en transport et logistique d'une compagnie minière australo-canadienne, Anvil Mining, qui exploitait une mine de cuivre et d'argent à proximité de Kilwa.

En novembre 2010, après des tentatives infructueuses d'obtenir justice en RDC, huit des victimes ont porté plainte auprès de la Commission africaine avec l'aide des organisations soussignées. Après une délibération minutieuse, la Commission africaine a rendu une décision concluant que l'État congolais avait violé neuf dispositions de la *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Charte africaine)* en relation avec l'opération militaire à Kilwa. La Commission a décidé que l'État congolais devait verser aux huit victimes des dommages-intérêts d'un montant de 4,36 millions de dollars; identifier et indemniser les autres victimes de l'attaque et leurs familles non parties à la plainte; présenter des excuses officielles; exhumer et ré-enterrer dignement les victimes se trouvant dans une fosse commune; construire un mémorial; fournir un appui psycho-social aux victimes; et reconstruire l'école de la ville, l'hôpital et les autres infrastructures détruites pendant l'attaque.

La Commission africaine a également appelé l'État congolais à ouvrir de nouvelles enquêtes pénales et à prendre "les mesures nécessaires pour poursuivre et punir les agents de l'État et le personnel de la société Anvil Mining" impliqués dans les violations. La RDC a reçu jusqu'au 17 décembre 2017 pour informer la Commission des mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations. Jusqu'à présent, à notre connaissance, aucune mesure n'a été prise.

L'État congolais a l'obligation légale de mettre en œuvre la décision de la Commission africaine. Votre gouvernement a l'obligation de respecter, protéger, promouvoir et mettre en œuvre les droits humains tels qu'ils sont consacrés dans la Constitution congolaise, ainsi que dans le cadre de ses devoirs découlant de la *Charte africaine* et d'autres instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits

humains. Le non-respect de la décision de la Commission africaine place la RDC en violation de ses obligations.

Lors de votre discours inaugural en tant que Président de la RDC, vous vous êtes engagé à “garantir à chaque citoyen le respect et l'exercice de ses droits fondamentaux”. Depuis votre prise de fonction, vous avez promis à plusieurs reprises de rétablir la justice et l'état de droit. Le gouvernement que vous avez récemment nommé constitue une occasion importante de mettre en œuvre ces engagements et de remédier aux violations des droits humains commises par le passé contre des civils congolais.

La mise en œuvre de la décision est non seulement une obligation légale pour l'État congolais, c'est aussi une responsabilité morale envers le peuple de Kilwa, ainsi qu'envers tous les peuples africains dont les droits humains sont susceptibles d'être violés. La *Charte africaine* est un pilier fondamental du système africain des droits humains et protège les droits fondamentaux de tous ceux qui vivent sur le continent africain. La Commission africaine joue un rôle crucial dans le respect de la *Charte africaine*.

Nous vous appelons à faire preuve de leadership pour le respect des institutions africaines et de la *Charte africaine*. Votre élection à la Présidence de l'Union africaine en 2021 offre une occasion historique à l'État congolais de montrer l'exemple et de se porter comme défenseur de l'objectif de l'Union africaine de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et des peuples.

Nous saluons le pas important que votre gouvernement a fait pour le renforcement de la justice et la sauvegarde des droits humains en ratifiant le *Protocole relatif à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples portant création d'une Cour africaine des droits de l'homme et des peuples* (Cour africaine) en décembre 2020. Cependant, accepter la compétence de la Cour africaine s'accompagne de la responsabilité d'assurer le respect et la mise en œuvre de la *Charte africaine*.

Le non-respect de la *Charte africaine* peut être renvoyé à la Cour africaine pour jugement. Vous conviendrez, nous l'espérons, que mettre en œuvre la décision de la Commission africaine est une meilleure ligne de conduite que de voir la RDC faire l'objet d'un jugement de la Cour africaine pour non-respect de la *Charte africaine*.

Au cours des 17 dernières années, les victimes du massacre de Kilwa et leurs familles ont mené une campagne inlassable pour obtenir justice. La décision de la Commission africaine a permis de reconnaître les préjudices qu'elles ont subis et constitue un espoir qu'elles puissent reconstruire leur vie. Certaines victimes sont depuis décédées et ne recevront pas les réparations auxquelles elles avaient droit. L'incapacité du gouvernement congolais, à ce jour, à mettre en œuvre cette décision met un frein à cet espoir, et nous vous exhortons d'y remédier.

Nous demandons respectueusement à votre gouvernement d'adopter une stratégie claire pour assurer justice et réparation aux victimes de Kilwa et de mettre en œuvre la décision de la Commission.

Nous apprécierions une opportunité de discuter en personne de ces questions importantes avec vous ou avec des membres de votre administration.

Nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Président, nos sincères salutations,

- Observatoire Africain des Ressources Naturelles (AFREWATCH)
- Rights and Accountability in Development (RAID)
- Institute for Human Rights and Development in Africa (IHRDA)
- Action Contre l'Impunité pour les Droits Humains (ACIDH)

En copie: Mme Rose Mutombo Kiese, Ministre de la justice de la RDC
Mr Fabrice Albert Puela, Ministre des droits humains de la RDC